

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 20 février 2017

L'an deux-mille-dix-sept, le lundi 20 février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 13 février 2017 s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

**Présents** : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN,

**Représentée** : Maud CLAVEL (pouvoir à Chantal MEBREK), Paul KELLER (pouvoir à Michel PIALET)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Chantal MEBREK

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017

- Rectification d'une erreur concernant le nombre de voix pour la délibération N°2017/008 : il fallait lire **6 voix pour** et **2 abstentions**.
- Concernant l'estimation des ressources, il faut lire 10000€ (5000€ x2) pour le camping et le PMS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

---

Informations

### **PMS**

Les locataires du logement situé à l'étage du PMS ont quitté l'appartement.

L'état des lieux et la remise des clés effectués, le directeur de la SAS "le bistrot de Malbosc" prendra possession des lieux.

L'ouverture est prévue début mars. En raison des élections prochaines, l'inauguration officielle aura lieu fin juin.

### **PARKING ENTRÉE DE VILLAGE**

Si la commune réussit à dégager des fonds, le parking à l'entrée du village pourrait être amélioré et matérialisé.

### **ADDUCTION D'EAU À SABUSCLES**

Les négociations sont toujours en cours avec le SISPEC (service public de l'eau en Cévennes).

---

Délibération 2017-009 : tarifs municipaux 2017

Le conseil approuve le maintien des tarifs de 2016 pour ce qui concerne :

- La taxe d'aménagement
- La location de la salle communale
- Le droit de place
- Les concessions au cimetière
- La gestion de l'eau
- La redevance assainissement

Vote : 8 voix pour

---

## Délibération 2017-010 : taux d'imposition des taxes locales 2017

Le conseil approuve le maintien du taux d'imposition à l'identique de 2016.

Vote : 8 voix pour

NB : monsieur le maire va prochainement réunir la commission communale des impôts directs (CCID) pour la révision de la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, qui sert de base au calcul des taxes communales.

---

### Questions diverses

- Une rencontre avec le CAUE pour le projet de mise aux normes/rénovation de la salle des fêtes et de l'école est prévue le 13 mars.
- Route de Sabuscles : les réparations de la route auront lieu après une nouvelle coupe de bois prévue dans les prochains jours.
- Maison de Gournier : pour des raisons d'accessibilité au bâtiment, une demande de cession d'une partie de la parcelle communale attenante à la maison a été faite par les propriétaires.

Fin du CM à 20h20.